



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent

Projet de parc éolien à Baie-des-Sables

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE LUNDI 11 AVRIL 2005 À 19H30

Québec, le 30 mars 2005 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien à Baie-des-Sables par Cartier énergie éolienne inc.* Cette séance, à laquelle participera le promoteur, sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **lundi 11 avril, à compter de 19 h 30, au Centre des loisirs de Baie-des-Sables, 113, route 132.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques a débuté le 30 mars et se terminera le 14 mai 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 14 mai 2005, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible à l'endroit suivant :

- Municipalité de Baie-des-Sables, 20, rue du Couvent.

QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de

consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 14 mai 2005, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours, celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

LE PROJET

Cartier énergie éolienne inc. prévoit la construction et l'exploitation d'un parc de 73 éoliennes d'une puissance nominale de 109,5 MW. Ce parc, qui couvrirait 4036 ha, serait aménagé sur des terres privées en milieux agricole et forestier situées sur le territoire des municipalités de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer. Environ 95 ha de terres agricoles et environ 107 ha de terres en territoire forestier seraient directement touchés par l'installation des éoliennes. Une superficie d'environ 20 000 m² serait déboisée et des chemins d'accès seraient construits. Les éoliennes seraient érigées, des lignes électriques aériennes et souterraines seraient installées et un bâtiment de service ainsi qu'un poste électrique seraient construits.

Le parc serait mis en service dès décembre 2006. Un contrat d'achat d'électricité entre Cartier énergie éolienne inc. et Hydro-Québec prévoit que le parc éolien serait exploité durant 20 ans. Au terme de ce contrat, les équipements du parc seraient démantelés. Cent emplois seraient créés lors de la phase de construction et dix emplois seraient nécessaires à l'entretien du parc lors de son exploitation. Le coût du projet est estimé à plus de 160 millions de dollars et la construction débiterait en mai 2006.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'étude d'impact souligne que les éoliennes seraient érigées en bordure des terrains afin de minimiser la perte de superficie agricole cultivable. En outre, l'accessibilité aux territoires agricoles et forestiers serait maintenue durant la préparation et la construction du parc. La majeure partie des terres agricoles utilisées dans le cadre du projet serait remise en production après le démantèlement des éoliennes.

Selon le promoteur, l'exploitation du site pourrait modifier le paysage en raison de la présence des éoliennes. L'étude d'impact indique toutefois que cet impact serait de faible intensité en raison de la grande distance séparant les éoliennes de points d'observation jugés sensibles et du nombre limité d'éoliennes visibles en même temps. De plus, le niveau sonore résultant du fonctionnement du parc éolien respecterait les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le promoteur signale que le projet pourrait avoir un impact direct sur l'avifaune en raison de collisions possibles avec les éoliennes ou les lignes électriques. Cependant, la faible superficie du parc éolien et l'absence de nidification d'espèces vulnérables réduiraient cet impact à un niveau faible.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Jean-Sébastien Fillion, au numéro suivant : (418) 643-7447 poste 538 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 538, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : jean-sebastien.fillion@bape.gouv.qc.ca.